

Les capacités financières futures de la commune soumises à analyse

Le conseil municipal de Chaingy, qui s'est réuni le 31 mars, a examiné les questions suivantes, avec au centre, le budget, les dépenses et les recettes de la commune et ses capacités financières pour les années à venir :

Restaurant scolaire. Le conseil, après avoir décidé de reprendre la facturation dès la rentrée scolaire 2014, s'est prononcé pour la reprise du service en régie directe à compter de la rentrée 2015.

Équipement sportif polyvalent. Un nouveau marché a été conclu pour le revêtement de sol. Il s'avère plus de 10.000 € moins coûteux que le précédent et répondant aux critères retenus par la Fédération française de tennis, il devrait permettre d'obtenir les subventions de la Fédération et de la Région.

Impôts locaux. Le conseil a décidé de maintenir le taux des taxes locales.

Budget 2015. Les charges de gestion courantes augmentent de 100.000 € et les charges de personnel de 145.000 € environ, impactées par les frais de fonctionnement de l'EPS, la reprise du restaurant scolaire (des recettes supplémentaires sont cependant enregistrées en compensation et la subvention jusque-là attribuée disparaît) ainsi que par des em-

bauches. Les investissements demeurent importants en 2015, un peu plus d'1,5 million de dépenses sur les 2,5 millions étant inscrits au titre de l'EPS et des aménagements de voirie, de réseaux et d'éclairage aux alentours de l'équipement. Pour éclairer la municipalité sur l'évolution des capacités financières de la commune et sur ses marges de manœuvre futures, en lien avec la baisse des dotations et l'augmentation de la contribution au fonds de péréquation intercommunal, Jean-Pierre Durand, le maire, a informé le conseil du recours à un cabinet spécialisé.

Affaires scolaires. Le conseil a adopté une proposition de modification des horaires de l'école maternelle pour la rentrée 2015 (8 h 30 à 11 h 30 et 13 h 30 à 16 h 30) devant permettre d'alléger les horaires du matin. Le maire a informé les élus qu'à la suite d'une inspection à l'école maternelle sur d'éventuels risques liés à l'amiante, une mise en sécurité des locaux concernés avait été réalisée, et qu'une expertise complémentaire n'a pas révélé de dangerosité particulière et une analyse complémentaire de l'air a été mandataée. ■